



Réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2012

Lotissement communal des « Rabines »

Monsieur le Maire a présenté l'esquisse finale du prochain lotissement communal qui sera situé à la sortie du bourg, avec une vue prédominante sur l'étang communal. Il sera constitué de 14 lots et sera disponible à la construction courant de l'été prochain, lots d'une surface comprise entre 500 et 9 50 m².

Projet de Salle Polyvalente

Au vu de la conjoncture économique actuelle, et après réflexion, le Conseil Municipal a décidé de suspendre son projet de construction d'une salle polyvalente.

Moulin de la Garenne

Après avoir constaté de visu les dégradations occasionnées par la dangerosité des lieux et la circulation de véhicules au lieu-dit « Le Moulin de la Garenne », le Conseil Municipal décide de faire apposer des panneaux pour prévenir du danger.

Actualisation des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2013

Maisons des associations	Nouveaux tarifs
Nuitée par personne	13.00 €
Salle annexe	65.00 €
Salle annexe réunion	Gratuit
Salle + cuisine	230.00 €
Location complète	450.00 €
Location 2 ^{ème} jour	280.00 €
Option ménage	150.00 €
Grande salle réunion entreprise	110.00 €
Grande salle + cuisine entreprise	160.00 €
Option ménage entreprise	50.00 €

Salle des Fêtes	
Salle le week-end avec repas	270.00 €
Salle seule sans repas	100.00 €
1 table + 4 chaises	2.00 €

Friteuse Association ou personne de Gomené	60.00 €
Friteuse Association ou personne extérieure à Gomené	120.00 €

Programme voirie 2013

Après discussion, le Conseil Municipal décide de prévoir la réfection de route qui va de la « Touche Couesbot » à la « Barre », soit une longueur de 1,100 kilomètre.

Rappel Vœux de la Municipalité

Monsieur le Maire rappelle que comme il a été indiqué dans le calendrier des fêtes, la traditionnelle soirée des Vœux de la Municipalité à laquelle toute la population est cordialement invitée, aura lieu le samedi 5 janvier prochain.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil est fixée au vendredi 1^{er} février à 20 h 00.